



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 mai 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, monsieur le conseiller Maxime Tremblay et madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, madame Andrée Loyer, directrice administrative, monsieur Patrick Robert-Meunier, conseiller politique et M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-432

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 26 AVRIL ET 3 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 26 avril et 3 mai 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-433

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - WSP CANADA INC. - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-201 du 16 mars 2016, adjugeait à la firme WSP Canada inc., un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de réfection de pavage des rues locales 2016, pour un montant total approximatif de 215 173,41 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 3 219,30 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 138394 pour une fouille exploratoire par hydro-excavation sur la rue Cathcart;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement d'honoraires professionnels d'un montant supplémentaire de 29 435,90 \$ incluant les taxes, est requis pour réaliser les activités de surveillance en résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 138394 totalisant un montant de 3 219,30 \$ incluant les taxes, pour une fouille exploratoire par hydro-excavation sur la rue Cathcart;
- approuve le montant supplémentaire 29 435,90 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc. requis pour réaliser les activités de surveillance avec résidence pour l'ensemble des travaux de réfection de pavage des rues locales 2016, portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 32 655,20 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 247 828,61 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15001-017-08906	26 878,90 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 15-3032 – Honoraires professionnels – Rues locales 2016
04-13493	1 280,10 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 276,90 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-434**

**SOUSSION 2016 SP 280 - MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE GÉOTHERMIE DE LA CASERNE D'INCENDIE NUMÉRO 5 - ALDORIA-DUMULONG**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risque correspondait aux exigences ministérielles pour ce qui a trait à l'application de la réglementation, aux mesures d'inspections, de mobilisation et au déploiement des ressources nécessaires pour le secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la caserne d'incendie numéro 5 – Aldoria-Dumulong est certifiée LEED et que le système de géothermie est un item majeur d'énergie renouvelable;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant résiduel est disponible au Règlement d'emprunt numéro 382-2007 adopté le 13 février 2007, pour la construction de la caserne d'incendie numéro 5 et que le solde requis sera puisé à même le plan directeur électromécanique :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat la firme Mécanique MAP inc., 1670, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour la mise à niveau du réseau de géothermie de la caserne d'incendie numéro 5 – Aldoria-Dumulong, pour un montant total révisé de 186 259,50 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 avril 2017, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30382-007-08907	101 342,37 \$	Caserne sur le boulevard Gréber – 16-2065 – Géothermie – Caserne d’incendie numéro 5 – Aldoria-Dumulong
18-15002-011-08908	68 737,37 \$	Plan directeur électromécanique – 16-2065 – Géothermie – Caserne d’incendie numéro 5 – Aldoria-Dumulong
04-13493	8 100,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	8 079,76 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-435**

**SOUSSION 2017 SP 077 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - PROJETS D'INFRASTRUCTURES URBAINES 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats à la firme Les services EXP inc., située au 170, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des projets d’infrastructures urbaines divers en 2017, pour un montant total approximatif de 359 117,17 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 17 avril 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final pour les lots 1, 2 et 3 après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d’évaluation autorisée, à savoir :

- Lot 1 (secteurs de Hull et d’Aylmer) : un montant approximatif de 133 750,42 \$ incluant les taxes;
- Lot 2 (secteur de Gatineau) : un montant approximatif de 107 815,51 \$ incluant les taxes;
- Lot 3 (tous les secteurs de la ville) : un montant approximatif de 117 551,24 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-003-08909	327 921,84 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – 17-3072 – Contrôle qualitatif
04-13493	15 617,19 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	15 578,14 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-436**

**RENOUVELLEMENT DU BAIL - FIRST GABRIEL VENTURE - LOCAL POUR LA BIBLIOTHÈQUE SITUÉE AU 207, BOULEVARD DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** Hartman Management Corporation, Arnold Kimmel limited et Larny Holding limited, chacune des sociétés susdites faisant affaire individuellement sous le nom commun de Entreprise First Gabriel et First Gabriel Venture, sont les propriétaires et locateurs de l’immeuble située au 207, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, connu et désigné comme le lot 1 341 554 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau loue depuis 1989 un local dans l'immeuble afin d'y maintenir une bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau veut renouveler son bail avec Entreprise First Gabriel et First Gabriel Venture, concernant le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble parce que le bail actuel du 10 décembre 2012 est échu depuis le 14 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables au présent renouvellement de bail, incluant le Service des biens immobiliers et le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la Ville de Gatineau à renouveler le bail actuel du 10 décembre 2012 avec Entreprise First Gabriel et First Gabriel Venture (Hartman Management Corporation, Arnold Kimmel limited et Larny Holding limited) pour le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble située au 207, boulevard du Mont-Bleu, afin d'y maintenir une bibliothèque municipale avec et contenant les principales conditions suivantes :
  - Un bail pour une durée de cinq ans, depuis le 15 mars 2017 jusqu'au 14 mars 2022 sans option de renouvellement;
  - Un loyer net annuel est de 54 180 \$ plus les taxes applicables, à compter du 15 mars 2017;
  - Au loyer net annuel se rajoute la quote-part de la Ville dans les frais d'exploitation annuels de l'immeuble (incluant les taxes municipales et les frais de chauffage et d'électricité), soit environ 44 000 \$ par année plus les taxes applicables;
  - Toutes les autres clauses et conditions contenues dans le bail existant du 10 décembre 2012 demeurent en vigueur et continuent de lier les parties;
- autorise le trésorier à puiser à même le poste budgétaire 02-72292-511 - Édifice de la bibliothèque Aurélien-Doucet - Location d'espaces, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente pour toute la durée du renouvellement du bail et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-437

**RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2015 SI 266 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE FILETS DE PROTECTION POUR FOSSES D'ENTRETIEN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-274 du 13 avril 2016, a adjugé un contrat pour la fourniture et l'installation de filets de protection pour fosses d'entretien à la firme Gestion DMJ;

**CONSIDÉRANT QU'**un problème potentiel avec la conception de l'équipement pour les deux puits situés au 476, boulevard Saint-René Est, a été observé et qu'une révision du concept a été réalisée;

**CONSIDÉRANT QU'**une alternative plus simple, moins dispendieuse et aussi efficace a été acceptée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat avec la firme Gestion DMJ pour la fourniture et l'installation de filets de protection pour fosses d'entretien, pour un montant total de 28 288 \$ incluant les taxes.

De plus, le trésorier est autorisé à payer la somme de 4 886,44 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur Gestion DMJ, 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, en guise de dommage-intérêts.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15017-011-08911	4 461,97 \$	Atelier mécanique – Mise à niveau des installations – Garde-corps – Fosses d'entretien
04-13493	212,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	211,97 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-438**

**REJET DE SOUMISSION 2016 SI 132 - SERVICE DE NETTOYAGE DES STATIONNEMENTS INTÉRIEURS DE LA MAISON DU CITOYEN, DE LA PLACE-DES-PIONNIERS ET DU STATIONNEMENT LEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 10 janvier 2017, un appel d'offres sur invitation pour le service de nettoyage des stationnements intérieurs à la Maison du citoyen, à la Place-des-Pionniers et au stationnement Leduc;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la seule soumission reçue et conforme ne représente pas la juste valeur du marché;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la seule soumission reçue et conforme dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SI 132 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres sur invitation, après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2017-439

**SOUSSION 2017 SI 066 - FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Dupont et Dupont Ford, 948, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, pour la fourniture d'un fourgon utilitaire, incluant l'option un (manuel d'atelier du véhicule) et l'option deux (manuel de la liste de pièces du véhicule) pour un montant total de 32 917,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17004-008-08912	30 058,45 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Rattrapage – Fourgon 150BB459
04-13493	1 431,53 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 427,95 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-440

**SOUSSION 2017 SI 090 - RECHERCHE DE FUTES AU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à Simo Management, 1200, boulevard Saint-Martin, bureau 300, Laval, Québec, H7S 2E4, pour la recherche et le marquage de fuites (maximum de 75) au réseau d'aqueduc sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 73 828,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mars 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, le tarif unitaire pour la localisation et le marquage supplémentaire est de 517,39 \$ par fuite incluant les taxes.

Le contrat ne pourra excéder la somme de 99 999 \$ incluant les taxes, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-08913	67 415,10 \$	Réseau d'aqueduc – Entretien et réparation – Infrastructures
04-13493	3 210,62 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 202,60 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-441

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU - 19 AU 22 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau, du vendredi 19 mai au lundi 22 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assurera le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les organisateurs du Grand Prix Cycliste Gatineau à fermer les routes et les stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

Dates	Heures	Rues
Mardi 16 mai	7 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Mercredi 17 mai	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Jeudi 18 mai	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h à 14 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
Vendredi 19 mai	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h 30 à 21 h 30	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	15 h à 21 h 30	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	15 h à 20 h 30	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	15 h à 20 h 30	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	18 h à 20 h 30	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Samedi 20 mai	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	7 h 30 à 19 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	7 h 30 à 19 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	8 h 30 à 18 h	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	8 h 30 à 18 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	8 h 30 à 18 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
	8 h 30 à 10 h 30	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Duquesne et la rue Saint-Jean-Bosco)

Dates	Heures	Rues
	8 h 30 à 10 h 30	Rue Saint-Jean-Bosco (entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois)
	8 h 30 à 10 h 30	Rue Lois (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Montcalm)
	8 h 30 à 10 h 30	Rue Montcalm direction sud (entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Wellington)
	8 h 30 à 10 h 30	Rue Wright (entre la rue Montcalm et la rue Laval)
	8 h 30 à 10 h 30	Rue Laval (entre la rue Wright et la rue de l'Hôtel-de-Ville)
	8 h 30 à 10 h 30	Rue de l'Hôtel-de-Ville (entre la rue Laval et la rue Laurier)
	8 h 30 à 10 h 30	Rue Laurier (entre le boulevard Maisonneuve et le boulevard des Allumettières)
	8 h 30 à 10 h 30	Pont Alexandra, direction sud
	8 h 30 à 10 h 30	Pont du Portage, direction nord
Dimanche 21 mai	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	6 h à 19 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	6 h à 19 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	7 h à 18 h	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	7 h à 18 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	7 h à 18 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Lundi 22 mai	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	7 h à 18 h 30	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	7 h à 20 h 30	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	12 h à 18 h	Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau)
	12 h à 18 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	12 h à 18 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph)
Mardi 23 mai	24 h à 15 h	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Mercredi 24 mai	24 h à 15 h	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)



Les rues suivantes seront entravées temporairement au passage du peloton selon la date et le heures suivantes :

Date	Heures	Rues
Dimanche 21 mai	7 h 30 à 8 h 30	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et la rue Samuel-Edey)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2017-442

**MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉGLEMENTATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 27 ET 28 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les circuits de 3 km et de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2017 du Marathon d'Ottawa nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 28 mai 2017, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2017 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 28 mai 2017. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 27 mai 2017 à 13 h le dimanche 28 mai 2017. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 28 mai 2017 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue Graham et la rue Saint-Jean Bosco;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre la rue Saint-Jean Bosco et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Eddy et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le circuit de 3 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 28 mai 2017. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 27 mai 2017 à 13 h le dimanche 28 mai 2017. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 28 mai 2017 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Eddy et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2017-443

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU VÉLO-DIMANCHE - 21 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du lancement de l'édition 2017 des Vélo-dimanche nécessitent la fermeture de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues sont entièrement à la charge de la Commission de la capitale nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 21 mai 2017, comme défini ci-dessous dans le cadre du lancement de l'édition 2017 des Vélo-dimanche, à savoir :

Le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes le dimanche 21 mai 2017 entre 8 h 30 et 13 h 30 :

- Pont du Portage, direction nord;
- Rue Laurier, direction nord, entre le pont du Portage et le pont Alexandra;
- Pont Alexandra, direction sud.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose.

Adoptée

CE-2017-444

**SOUSSION 2016 SP 242 - FOURNITURE DE VESTES PARE-BALLES POUR POLICIERS - SERVICE DE POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements de Sécurité Universel inc., 6855, chemin Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3, pour la fourniture de vestes pare-balles pour policiers sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période de trois ans pour un montant total approximatif de 209 507,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 février 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication et pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018 à 2022 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-651-08910	63 769,41 \$	Administration – Police – Vêtements et accessoires
04-13493	3 037,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 029,41 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-445

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES ŒUVRES ISIDORE-OSTIGUY - 95, RUE LOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Œuvres Isidore-Ostiguy a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 95, rue Lois;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Les Œuvres Isidore-Ostiguy pour une partie de l'immeuble situé au 95, rue Lois.

De plus, ce comité désire informer la commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2017-446

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 316 255,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 AVRIL 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 316 255,54 \$ pour la période du 20 au 26 avril 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-447

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	13 217,78 \$	24 au 28 avril 2017
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	431 645,06 \$	24 au 28 avril 2017
Liste des réquisitions numéro 16	Pièces de comptes à payer	8 733,64 \$	24 au 28 avril 2017
Liste des embauches numéro 15	Embauches de personnel temporaire	154 409,12 \$	16 au 22 avril 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-448

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 16**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches numéro 16 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	5 415,10 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mai 2017
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	558 195,46 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mai 2017
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	7 288,37 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mai 2017
Liste des embauches numéro 16	Embauches de personnel temporaire	418 877,04 \$	23 au 29 avril 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-449

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 345 136,86 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 345 136,86 \$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-450

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BELLEVUE-NORD - ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Bellevue-Nord, 1421, rue Daniel, Gatineau, Québec, J8R 2G3, à titre de subvention pour les activités de 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	5 000 \$	Madame la conseillère Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement – Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-692	5 000 \$		Madame la conseillère Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79944-972		5 000 \$	Madame la conseillère Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-451

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE 2017 À GATINEAU - 16 JUIN 2017 - CENTRE ASTICOU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la marche Relais pour la vie 2017 organisée par la Société canadienne du cancer aura lieu en mai et juin 2017 dans plus de 450 villes au Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement aura lieu le 16 juin 2017 à Gatineau et que les organismes désirent utiliser les installations du centre Asticou et circuler en dehors des heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables ont reçu l'approbation préalable auprès du Service des travaux publics et des Services gouvernementaux Canada pour utiliser le centre Asticou;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est favorable à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement ainsi qu'au succès de cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- la tenue de l'événement Relais pour la vie 2017 à Gatineau organisé par la Société canadienne du cancer au centre Asticou du 16 juin 2017, à partir de 19 h, jusqu'au 17 juin 2017 à 7 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003;
- le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, selon la procédure en vigueur et la disponibilité des équipements. La valeur de ces services est estimée à 300 \$, qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	300 \$	Transport, équipement et ameublement – Rémunération régulière – Temporaire – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-452

**AUTORISER UN AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU PROJET RECONSTRUCTION DES CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES DE LA VILLE - QUADRIVIUM CONSEIL INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-727 du 16 septembre 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 267 374,36 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc. pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'assurer la surveillance avec résidence pour l'ensemble des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main);

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement d'honoraires professionnels d'un montant de 162 926,24 \$ incluant les taxes, est requis pour réaliser les activités de surveillance supplémentaires en conformité avec les termes du mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % et 100 000 \$ dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le montant supplémentaire de 162 926,24 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc. dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'assurer la surveillance avec résidence pour l'ensemble des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main).

Le coût total de ce mandat représente un montant de 430 300,60 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-020-08914	130 220,53 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d’aqueduc et d’égouts – 15-3066 – Réfection – Diverses rues
18-15001-008-08915	18 552,84 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 15-3066 – Pavage – Rues locales
04-13493	7 085,29 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	7 067,58 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-453

**SOUSSION 2017 SP 043 - FOURNITURE DE PETITS ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture de petits équipements, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et leurs soumissions déposées le 9 mars 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les sections :

- 1, 3, 4 et 15 (tronçonneuse, taille-haie, débroussailleuse, souffleuse à neige, pompe portative, génératrice et détecteur de métal) : Location Lou-Pro, 80, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1S5, pour un montant total approximatif de 14 533,75 \$ incluant les taxes;
- 2 (vibrateur à ciment et scie alternative) : Location Lou-X, 605, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G2, pour un montant total approximatif de 1 023,11 \$ incluant les taxes;
- 6 et 7 (épandeur à sel et tracteur à gazon) : Marina Matériaux et Équipements, 40, boulevard Saint-Joseph, Lachine, Québec, H8S 2L3, pour la section 7 au montant total approximatif de 3 811,42 \$ incluant les taxes, et pour la section 6 au montant total approximatif de 606,20 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Ce comité adjuge également un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture de petits équipements, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et leurs soumissions déposées le 9 mars 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les sections :

- 5, 8 et 11 (souffleuse à neige, tronçonneuse et compacteur) : Marina Matériaux et Équipements, 40, boulevard Saint-Joseph, Lachine, Québec, H8S 2L3, pour un montant total approximatif de 12 048 \$ incluant les taxes;
- 16 (génératrice portative) : Location Lou-Pro, 80, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1S5, pour un montant total approximatif de 2 447,82 \$ incluant les taxes;
- 10 (scie à chaîne) : Aéro-Feu ltée, 5202, J. Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4, pour un montant total approximatif de 54 468,62 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour les sections 9, 12 et 14, les prix étant trop élevés versus le budget alloué et aucune soumission n’a été reçue pour la section 13.

Les prix unitaires indiqués dans la formule de soumission seront fixes et fermes jusqu’au 31 décembre 2017.



Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17004-024-08916	41 451,44 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Rattrapage – Petits équipements
11-17007-005-08917	39 761,64 \$	Achat de véhicules et d'équipement – Divers petits équipements
04-13493	3 867,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 858,09 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-454**      **SOUSSION 2017 SP 116 - REMPLACEMENT DE LA SUSPENSION SUR SIX CAMIONS 10 ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Simard Suspension, 1064, boulevard Monseigneur-de-Laval, Baie-Saint-Paul, Québec, G3Z 2W9, pour le remplacement de la suspension avant de six camions 10 roues pour un montant total révisé de 84 161,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30767-044-08918	76 850,85 \$	Achat de véhicules et équipement – Service des travaux publics et autres – Camions MACK 10 roues
04-13493	3 660,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 650,85 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-455**      **SUBVENTION DE 6 000 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre d'Enviro Éduc-Action, 177, promenade du Portage, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8X 2K4, à titre de subvention pour le Programme des écoles écotoxicologiques de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement – Subventions
02-79932-972	1 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions
02-79934-972	500 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions
02-79935-972	1 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Aménagement – Subventions
02-79937-972	1 500 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79938-972	1 500 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	1 500 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79937-972		1 500 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79938-692	1 500 \$		Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79938-972		1 500 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-456

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER GAZIFÈRE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES À L'INTERSECTION DES BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET MONTCLAIR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - DENISE LAFERRIÈRE ET LOUISE BOUDRIAS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit entreprendre des travaux de services municipaux sur le boulevard Saint-Joseph en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Gazifère doit réaliser des travaux de relocalisation de conduites de gaz et de puits d'accès à l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Montclair préalablement aux travaux de services municipaux de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de Gazifère dureront environ quatre semaines au courant des mois de mai et juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'exécution des travaux, certaines voies de circulation seront fermées;

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation ne sera jamais fermée complètement sur un ou l'autre des boulevards;

**CONSIDÉRANT QU'**il est planifié que les travaux soient réalisés de jour du lundi au vendredi;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur les conduites de gaz sont sujets à des interventions précises et minutieuses, il se peut que ceux-ci doivent déborder un peu des plages horaires permises par le règlement sur le bruit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Gazifère à réaliser des travaux de relocalisation de conduites de gaz et de puits d'accès le jour et, si requis, à continuer ceux-ci la nuit et le dimanche à l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Montclair pendant environ quatre semaines en mai et en juin 2017.

De plus, ce comité demande à Gazifère d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

#### **DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

**CE-2017-457**

Abrogée par la résolution  
numéro CE-2017-683  
2017-07-05

#### **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN HUARD À TITRE DE RESPONSABLE, VOIRIE - SECTEUR EST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Voirie - Secteur est (poste numéro STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Christian Huard au poste de responsable, Voirie - Secteur est (poste numéro STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du chef de division, Voirie.

Le salaire de monsieur Christian Huard est établi à la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Christian Huard sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Christian Huard est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-458

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR RICHARD D'AURAY À TITRE DE CHEF DE SECTION, ADMINISTRATION ET GREFFIER ADJOINT - SERVICE DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT** l'absence à long terme de la titulaire du poste de chef de section, Administration et greffier adjoint du Service du greffe;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu en novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de chef de section, Administration et greffier adjoint du Service du greffe pour une période du 7 août au 31 décembre 2017 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Richard D'Auray à titre de chef de section, Administration et greffier adjoint du Service du greffe pour la période du 7 août au 31 décembre 2017.

Le salaire de monsieur Richard D'Auray ainsi que ses conditions de travail de son poste actuel seront maintenus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-115 – Service du greffe – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-459

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ANICLAUDE BEAUDRY À TITRE DE GESTIONNAIRE, PROGRAMMES AQUATIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de gestionnaire, Programmes aquatiques à la Division des opérations et installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la période du 18 avril au 29 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Aniclaude Beaudry à titre de gestionnaire, Programmes aquatiques à la Division des opérations et installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la période du 12 juillet au 29 septembre 2017.

Le salaire de madame Aniclaude Beaudry sera celui de la classe 3, échelon 3 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71301-135 – Natation – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

**CE-2017-460**

**SOUSSION 2017 SP 068 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DE POTENTIEL D'EMPLOIS DE CADRES ET DE PROFESSIONNELS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Évaluation Personnel Sélection International, 6, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, pour les services professionnels d'évaluation de potentiel d'emplois de cadres et de professionnels pour un montant total approximatif pour quatre ans de 535 898,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mars 2017, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Le contrat sera d'une durée de quatre ans débutant à la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2018 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-16150-411-08905	71 363,06 \$	Plan de relève de la main d'œuvre (PMO) – Services professionnels et de génie
04-13493	3 398,65 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 390,15 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-461

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié peut se déclarer non disponible pour une période maximale de deux sessions consécutives, incluant la période estivale et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi du salarié aquatique :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin d'emploi administrative du salarié aquatique dont le numéro d'employé est le 113379.

Adoptée

CE-2017-462

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 11.04 f) à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi d'un salarié aquatique :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin d'emploi administrative du salarié aquatique dont le numéro d'employé est le 112366.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif